

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 78 (1933)
Heft: 4

Artikel: Quelques thèmes tactiques illustrés par des cas concrets [suite]
Autor: Schibler, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348289>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques thèmes tactiques illustrés par des cas concrets.

(Suite) ¹.

III. LA MARCHE EN AVANT

SITUATION.

Le cdt. du R. J. 1 reçoit le 10.3. à 1800 du cdt. de la 1^{re} div. l'ordre suivant :

Nos troupes continueront demain 11.3. leur marche à l'ennemi.

Le *gros de la division* marche par Echallens-La Sarraz sur Vallorbe.

Le *R. J. 1 renforcé* poursuit sa progression comme flanc-garde par Sullens-Cossonay-Cuarnens-Col du Molendruz sur le Pont. Limite d'exploration entre la div. et le R. : Boussens-Daillens-Lussery-Dizy-Chevilly-Moiry-La Praz-Vaulion, ces localités dans le rayon du régiment.

Le R. passe avec la cp. d'avg. le village de Cheseaux à 0700.

La *Br. cav. 1* marche du Petit-Mont par Bussigny-Apples-Bière-le Marchairuz sur le Brassus.

TACHES.

1. Réflexions du cdt. de R. en vue de la marche en avant.
2. Les mesures d'exploration.
3. Les ordres pour le rassemblement et la marche en avant.

¹ Lire la première partie de cette étude dans notre livraison de mars 1933. (Réd.)

(ad. n° 1).

RÉFLEXIONS DU CDT. DE RÉGIMENT EN VUE DE LA MARCHE
EN AVANT.

Le régiment a l'ordre de continuer sa marche comme colonne de gauche de la division par Sullens-Cossonay-Cuarnens-Col du Molendruz sur le Pont. Sa cp. d'avg. passera Cheseaux le 11.3. à 0700. Le cdt. se demande s'il veut d'abord rassembler le R. par un ordre de rassemblement ou s'il est préférable de donner d'emblée un ordre de mouvement (S. C. 137). Vu la proximité de l'ennemi, il est possible que la situation change jusqu'au lendemain. Pour ce motif le cdt. du R., voulant réserver sa décision pour l'exécution de la marche, donne d'abord un ordre de rassemblement. L'ordre de mouvement sera donné immédiatement avant le départ.

Pour le *rassemblement*, le cdt. de R. fait les réflexions suivantes :

Le régiment se rassemble de préférence par groupes et dans *l'ordre de marche présumé*, le long de la route et à l'abri des vues aériennes. Le lieu de rassemblement doit être choisi suffisamment en avant pour qu'aucune unité ne soit obligée d'effectuer un mouvement rétrograde. D'autre part, le rassemblement, doit être *couvert par des avant-postes*. *L'avant-garde*, bat. fus. 2 et partie des cyc. et des drag., se rassemble dans le village de Cheseaux ; *le gros*, bat. fus. 3 et cp. sap. I/1 à Morrens ; gr. art. camp. entre Morrens et la Râpe ; la cp. san. à la Râpe. *Le train de munitions et de cuisines* se rassemblera, après le départ de la troupe, à Morrens ; *le train de ravitaillement, de bagages et d'auto*, au même endroit, après le départ du premier échelon de train. Le ravitaillement et les évacuations du régiment se feront sur Froideville pendant la nuit du 10/11.

(ad. n° 2).

LES MESURES D'EXPLORATION POUR LA MARCHE EN AVANT.

L'exploration pendant la marche en avant est assurée par 3 patr. :

Patr. d'inf. n° 1 (1 off., 1 sof., 8 hommes et 2 cyc), par Boussens-Daillens-Lussery-Dizy-Chevilly-Moiry-La Praz-Vaulion. Mission : explorer sur le flanc droit du régiment.

Patr. cyc. n° 2 (1 off., 1 sof., 8 cyc., 1 moto), sur la route de marche. Mission : explorer en direction de la marche.

Patr. d'inf. n° 3 (1 off., 1 sof., 8 hommes et 2 cyc.), par Vufflens-la-Ville-Gollion-Grancy-Montricher-Pré de l'Haut-L'Abbaye. Mission : explorer sur le flanc gauche du régiment.

Le cdt. du R. donne les ordres aux deux chefs de patr., le 10. à 2030 à son bureau. Les patr. partiront le 11, la patr. d'inf. à 0430, la patr. de cyc. à 0530.

Puis il donne l'ordre suivant :

R.J. 1.

Cugy, le 10.3.

2000

ORDRE DE RASSEMBLEMENT POUR LE 11.3.

1. Le R. sera rassemblé demain à 0645, prêt à marcher et à l'abri des vues aériennes, comme il suit :

- a) *avant-garde* : bat. fus. 2, 8 cyc., $\frac{1}{2}$ peloton de dragons, dans le village de Cheseaux ;
- b) *gros* : bat. fus. 3, le reste des cyc. et des dragons et cp. sap. I/1 à Morrens ;
gr. art. camp. 1 entre Morrens et la Râpe ;
cp. san. à la Râpe ;
- c) *le train de munitions et de cuisines* sous les ordres de l'of. du train du bat. fus. 1 à 0820 à Morrens.
le train de ravitaillement, le train de bagages et *le train auto* sous les ordres de l'of. du train de R. à 0930 à Morrens.

2. *Les avant-postes* restent en place jusqu'à 0650 et se rassemblent ensuite de manière à pouvoir s'encolonner à Cheseaux dès 0745.
3. *Ravitaillement et évacuations* : selon ordres spéciaux de l'adj. de R.
4. *Distribution d'ordres* à 0600 à Morrens, sortie W.

Cdt R.J.1,
Lieut.-colonel X.

*Par écrit aux cdt's.
directement subordonnés.*

TACHES.

1. Les ordres du cdt. bat. fus 2 pour le rassemblement.
2. Les ordres du cdt. de la cp. fus. I/2.

(ad. n° 1).

LE RASSEMBLEMENT DU BAT. FUS. 2.

Réflexions : le bat. doit être à 0645 à Cheseaux. Pour les 3,5 km. de Cugy à Cheseaux et la halte à l'arrivée il faut compter 1 h. Le bat. partira donc de Cugy à 0545. L'adj. de bat. le précède pour reconnaître, à Cheseaux, des emplacements à couvert pour les compagnies.

Bat. fus. 2.

Cugy, le 10.3. à
2100.

ORDRE DE RASSEMBLEMENT POUR LE 11.3.

1. *Le bat. fus. 2 sera prêt à marcher demain à 0545 sur la place d'alarme du bat. (sortie N. W. de Cugy).*
2. *Les trains de munitions et de cuisines* sous les ordres de l'of. du train de bat. à 0820 à l'entrée E. de Morrens. Ils s'annonceront à l'of. du train du bat. fus. 1.
3. *Les trains de ravitaillement, de bagages et auto* au même endroit à 0930 sous les ordres du sof. du train Y. qui s'annoncera à l'of. du train du R.

4. *Ravitaillement et évacuations* selon ordres ultérieurs de l'adj. de R.

Le Cdt Bat. fus. 2,
X, major.

Dicté aux cdts. de cp.,

*à l'adj. de bat., au q. m.,
à l'of. du train et au
méd. de bat.*

(ad. n° 2).

LES ORDRES POUR LE RASSEMBLEMENT DE LA CP. FUS. I/2.

1. La cp. doit être prête à marcher sur la place d'alarme du bat. à 0545. En comptant 1 h. 15 pour les préparatifs, le cdt. de cp. fixe la diane à 0430.

2. Rassemblement de la cp. sur la place de rassemblement (à l'abri des vues aériennes) immédiatement après la diane, les hommes avec équipement et couvertures (en cas de mauvais temps sous des abris), former les faisceaux, sacs à terre, toilette.

3. Réunir les malades (les malades de la veille sont déjà partis avec le train de ravitaillement).

4. Empaqueter les couvertures.

5. Charger les voitures. — Préparer la cuisine.

6. Déjeuner, distribution du pain et de la subsistance auxiliaire.

7. Inspections.

8. Ordre pour le départ des voitures de la cp. (1 caisson, 1 cuisine, 2 fourgons de montagne).

9. Départ pour la place de rassemblement du bat.

SITUATION LE 11.3. A 0530.

De nombreuses patrouilles de cavalerie ennemis ont été observées dès l'aube sur le plateau de la rive droite de la Venoge. L'exploration aérienne ennemie a également redoublé d'intensité.

D'après les renseignements de notre aviation, on a observé à l'aube un bat. d'inf. ennemi en rassemblement à « Le Pont » et un second à « Les Charbonnières ».

TACHES.

Appréciation de la situation par le cdt. du R.

Les ordres en vue de la marche en avant.

L'activité redoublée de l'ennemi dès l'aube fait supposer qu'il reprendra probablement sa marche en avant. Le cdt. du R. envisage la possibilité d'une rencontre en cours de route. En conséquence il modifie sa première intention de poursuivre la marche dans le même ordre que la veille. En vue du passage de l'importante ligne de la Venoge, il prend des précautions spéciales en disposant son artillerie de manière qu'elle soit prête à agir pendant que l'infanterie franchira cet obstacle.

Le cdt du R. donne à 0600 à la sortie ouest de Morrens l'ordre de mouvement suivant :

R. J. 1.

Morrens, le 11.3
0600.

ORDRE DE MOUVEMENT POUR LE 11.8.

1. L'ennemi intensifie dès l'aube par des patr. de cav. son exploration sur tout le plateau à l'ouest de la Venoge. De même, l'exploration aérienne a redoublé d'activité. Une rencontre pendant notre mouvement est à prévoir.

Le *gros de notre div.* marche par La Sarraz-Croy sur Vallorbe. Une de nos *patr. d'of.* explore en direction de Bous-sens-Daillens-Lussery-Dizy-Chevilly-Moiry-La Praz-Vaulion; une deuxième patr. sur la route de marche et une troisième en direction de Vufflens la Ville-Gollion-Grancy-Montricher-Pré de l'Haut-L'Abbaye.

2. *Notre régiment* continue sa marche par Sullens-Cossonay-Cuarnens-Col du Molendruz sur Le Pont.

<i>Av.-garde :</i>	3. Le R. marche en formation de protection contre avions (S. C. 125-126).
cdt. bat. fus. 2	
Troupes : bat. fus. 2	
8 cyc.	<i>Cp. d'avg.</i> franchit la route can-
$\frac{1}{2}$ pl. de drag.	tonale à Cheseaux (point initial) à 0700.
<i>Gros :</i> cdt. bat. fus. 3	
Troupes :	<i>Gr. art. camp.</i> 1 se place immédiatement derrière le gros de l'avg. Il disposera ses bttr. de manière qu'elles soient prêtes à agir dans le rayon de Penthaz pendant que l'infanterie franchit la vallée de la Venoge. Si l'ennemi n'intervient pas, le Gr. rejoindra la queue du gros aussitôt que l'avg. aura dépassé Cossonay.
Le reste des cyc. et des drag.	
Gr. art. camp. 1	
Bat. fus. 3	
Bat. fus. 1	
Cp. sap. I/1	
Train de munit. et de cuis.	
Cp. san. I/1	

Les autres troupes du gros passent le point initial à Cheseaux aux heures suivantes :

Bat. fus. 3	0750
Bat. fus. 1	0820
Cp. sap. I/1	0840
Tr. de mun. et de cuis.	0845
Cp. san. I/1	0900

Les trains de *ravitaillement*, de *bagages* et *auto.* restent à Morrens jusqu'à nouvel ordre.

4. *Liaisons* : L'officier de renseignement prend liaison avec la division par Sullens-Oulens, par Cossonay-La Sarraz et par Mont la Ville-Croy ; avec la Br. cav. 1 par Cossonay-Bremblens et par l'Isle-Ballens.

5. *Première halte horaire* lorsque la cp. d'avg. aura atteint Penthaz.

6. *Rapports* : à l'officier de renseignements qui marche en queue de l'avg.

Le Cdt R. J. 1.
lieut.-colonel X.

Dicté aux cdts. directement subordonnés.

TACHES.

1. Quels sont les ordres du cdt. du bat. d'avant-garde ?
2. Quels sont les ordres du cdt. de la cp. d'avg. ?

(ad. n° 1).

<i>Avant-garde.</i>	Morrens, 11.3.
Bat. fus. 2.	0615.

ORDRE DE MOUVEMENT POUR LE 11.8.

1. Orientation.
2. *La 1^{re} cp. + 1 sct. mitr. est cp. d'avg.* Elle passe avec la patr. de pointe la route cantonale à Cheseaux, à 0700.
3. Le reste du bat. forme le *gros de l'avg.* sous les ordres du capt. Z. Il suit la Cp. d'avg. à 500 m., les cp. en colonne par deux ouverte et à 100 m. de distance, mitr. répartis le long de la colonne.
4. *Première halte* lorsque la cp. d'avg. aura atteint Penthaz.
5. *Je marche avec la cp. d'avg.*

Le Cdt de l'avant-garde :
X, major.

Oralement aux cdt. de cp.

(ad. n° 2).

LES ORDRES DU CDT. DE LA CP. D'AVG.

Le *cdt. de la cp. d'avg.* oriente personnellement sa cp., désigne 1 of. avec 1 gr. fus. et 1 gr. F. M. comme patr. de pointe, avec ordre de franchir le point initial à 0700. Le remplaçant du cdt. de cp. reçoit l'ordre de suivre la patr. de pointe à 500 m., la sct. mitr. en queue. Lui-même, avec son gr. de commandement, marche derrière la patr. de pointe. Entre celle-ci et la cp., des agents de liaison détachés par la sct. de tête.

Colonel E. SCHIBLER.

(A suivre.)